

L'association **Personimages** présente
Une nouvelle 'F a b l e r i e'



Atelier Personimages - Claire Olivieri

Fables et Chansons

Jean du Frou et **Martine Boeringer**

accompagnés par **Fabrice Coccitto**

*Les fables de Jean prêtent à sourire, à rire
et même à réfléchir sur des thèmes intemporels.*

Martine lui répond en chantant.

*Le piano de Fabrice, en virtuose, conclut les fables
en leur donnant de l'écho...*

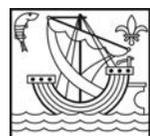
Mercredi 5 décembre 2018 à 20h30

Amphithéâtre de l'Espace Landowski

28 avenue André Morizet – 92100 Boulogne Billancourt
Parking sous l'Hôtel de ville - Métro ligne 9 Marcel Sembat

Tarif : 25 €

Cette soirée sera suivie d'un pot amical



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

Une nouvelle 'F a b l e r i e'

Mercredi 5 décembre 2018 à 20h30

Amphithéâtre de l'Espace Landowski

28 avenue André Morizet – 92100 Boulogne Billancourt
Parking sous l'Hôtel de ville - Métro ligne 9 Marcel Sembat

Pour réserver, notre partenaire Hello Asso assurant la billetterie, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant :

<http://www.personimages.org/association/164-fablerie-mercredi-5-decembre-2018.html>

Vous recevrez une confirmation en ligne dans les meilleurs délais.

Si vous préférez réserver par courrier, vous pouvez nous renvoyer ce bulletin complété, accompagné de votre participation par chèque à l'ordre de Personimages, au **91 rue Vercingétorix, 75014 Paris**.

Le placement est libre, le contrôle de votre réservation se fera à l'accueil à partir de 20h. Le spectacle dure 1h30.

Pour le règlement par courrier, merci de bien vouloir remplir ci-dessous :

=====
=====
Nom et prénom

Téléphone

Adresse email

Pour le spectacle « **Fablerie** » de Jean du Frou :

Je commande **place/s** à 25€, soit €

En soutien à Personimages : (donnant droit à un reçu fiscal)

Je souhaite adhérer 55 €

Je fais un don €

TOTAL €

91, rue Vercingétorix - 75014 Paris - Tél. 01 45 41 34 44

www.personimages.org • secretariat@personimages.org

Siret 331 647 511 00046 – NAF 913 E – Association reconnue d'utilité publique par le décret du 19 février 1999